

Réduction des subventions facultatives : des impacts majeurs pour l'emploi et le soutien à la population

Face à l'annonce récente des gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant le budget 2025, qui prévoit une réduction drastique des subventions facultatives de plusieurs dizaines de millions d'euros, la CODEF, fédération patronale représentative comptant 650 membres, dont plus de 5000 travailleurs et 4000 volontaires, a réalisé une enquête afin d'alerter les décideurs politiques sur les conséquences de cette décision.

Les associations membres de la CODEF expriment une vive inquiétude. Ces coupes budgétaires menacent gravement la pérennité de nombreuses associations locales, qui jouent un rôle fondamental dans la cohésion sociale, l'aide et les soins, le soutien aux personnes vulnérables, la promotion de la culture et de l'environnement, etc.

Bien que qualifiées de "facultatives", **ces subventions sont en réalité essentielles** pour le fonctionnement de milliers d'organisations à travers la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles permettent le développement de **projets innovants** et répondent aux besoins spécifiques de nos concitoyens dans des domaines variés. Réduire ces subventions compromet la capacité des associations à s'adapter aux défis sociaux croissants et à offrir des services vitaux aux citoyens.

Un impact considérable sur l'emploi

L'enquête réalisée auprès de nos membres a permis de déterminer que **17,5 % des associations membres, de toutes tailles, ayant leurs activités en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles** perçoivent une subvention facultative. Étant donné que la CODEF englobe une vaste proportion d'associations actives dans divers secteurs et sous-secteurs, ces résultats peuvent servir d'indicateurs de la situation globale. Par conséquent, il est justifié d'extrapoler ces chiffres à l'ensemble de la Région et de la Fédération.

Cette enquête a également permis de révéler la diversité des associations qui pourraient être impactées par la réduction des subventions facultatives. Les secteurs les plus touchés seraient l'action sociale (31%), l'environnement (18%) et le tourisme non-commercial (16%).

Les associations qui bénéficient de subventions facultatives occupent en moyenne 8 travailleurs mais certaines structures impactées occupent jusqu'à 30 travailleurs. Cela témoigne d'une réelle **mise en péril de l'emploi en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles** car 31% de ces associations ont annoncé que la réduction de leurs subventions facultatives pourrait entraîner des licenciements. Et pour cause : chez 33% des associations, les subventions facultatives représentent au moins 50% du budget annuel. En moyenne, elles représentent 35% du budget des associations.

Un impact direct sur les services aux citoyens

Nombre d'associations se verraient contraintes de **suspendre ou d'abandonner des services et projets innovants**, pourtant nécessaires pour répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux actuels :

- 37% des associations devront réduire ou supprimer des services, au détriment de leurs bénéficiaires et/ou usagers ;
- 33% annuleront des projets en cours ou futurs, limitant ainsi l'innovation.

« Si les subventions facultatives s'arrêtent, notre association honorera les missions prioritaires et non annulables (formations) et annulera tout le reste : elle reviendra en statut "bénévole" pour fermer dans le courant de 2025, voire 2026. »

Pour 13% des associations, la réduction des subventions facultatives pourrait entraîner la **fermeture pure et simple de la structure**.

Certaines associations se préparent à devoir **répercuter sur les usagers et bénéficiaires** la perte de financement.

« Réduction des activités et augmentation des participations aux frais demandées aux bénéficiaires, avec le risque certain d'exclure les plus fragiles. »

« Une augmentation de la contribution financière des participants des stages et ateliers est théoriquement envisageable dans l'absolu. Mais nous ne serions plus compétitifs par rapport à d'autres structures, d'où une fréquentation qui serait rapidement constatée à la baisse, ce qui entraînerait une accélération de la liquidation de l'ASBL. »

« Nous n'aurons d'autre choix que d'augmenter le prix de la thérapie et ce seront donc directement les bénéficiaires eux-mêmes qui seront impactés dans leur thérapie. »

Parmi les publics qui seraient les plus impactés par ces conséquences, nos membres citent les personnes fragilisées et isolées, les personnes d'origine étrangère et MENA, les personnes en situation de handicap, les enfants, les jeunes et leurs familles en recherche de places en crèche ou de stages, les personnes sans-abri...

« Nous diminuerons notre offre et ne pourrons plus accompagner les personnes les plus exclues. Alors que les politiques veulent lutter contre le sans-abrisme, par cette mesure, le nombre de sans-abri sera en augmentation car nous ne pourrons travailler en amont et intervenir sur les situations à risque de sans-abrisme. »

Nos membres soulignent l'importance de préserver l'accessibilité des services pour les usagers et bénéficiaires. Ils insistent sur la nécessité de ne pas leur faire supporter des pertes financières ou d'emploi supplémentaires en raison de la suppression des subventions facultatives. Garantir cette équité est essentiel pour soutenir les publics les plus vulnérables. Les associations n'ont pas attendu pour rationaliser et mutualiser les services. Face aux récentes annonces, elles restent résilientes mais jusqu'à quand ?

Malgré ces efforts, ces mesures ne suffiront pas à compenser les pertes liées à la suppression ou à la diminution des subventions facultatives. **Nous appelons nos décideurs politiques à prendre leurs responsabilités en gardant à l'esprit que les bénéficiaires et usagers sont au cœur de nos actions.**

« Des partenariats sont possibles pour mutualiser les moyens et faire des achats groupés, bien que ce soit limité pour certains achats. De plus, certains partenaires ont plus d'influence que d'autres. La réduction des coûts opérationnels n'est plus une option pour nous, car nous avons réalisé tout ce que nous pouvions durant le confinement précédent. »

« La réduction des coûts est déjà une préoccupation constante depuis plusieurs années car l'ensemble des subsides ne couvre plus l'ensemble des charges salariales. Jusqu'à présent, on a réussi par nos rentrées propres à joindre les deux bouts mais cela atteint ses limites. »



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège
 Mail : codef@codef.be
 Téléphone : 04/362 52 25
 IBAN BE47 7512 0079 4080
 N° BCE 0478.328.675
 RPM Liège

Pour continuer à répondre au mieux aux besoins des citoyens, nos membres ont besoin de connaître au plus vite les projets des gouvernements quant aux secteurs qui seront impactés par les coupes budgétaires.

Un appel urgent à la transparence et à la concertation

Les associations dépendant de subventions pérennes bénéficient d'un soutien financier stable et prévisible, leur permettant de planifier leurs activités à long terme. En revanche, celles qui ne vivent que de subventions facultatives se retrouvent dans une **précarité structurelle** et sont **vulnérables aux aléas budgétaires**. Cette inégalité de traitement nuit à l'équité et à l'égalité des chances, compromettant ainsi le développement d'une société solidaire.

« Une fois la subvention achevée (projet d'un an), l'activité s'est poursuivie quelques temps (via l'augmentation du temps de travail d'un travailleur car l'initiative avait créé de la demande et nous tenions à ne pas "lâcher" les gens comme ça). [...] Les subventions ponctuelles ont ce revers de créer de la demande puis d'arrêter l'activité une fois le projet fini. [...] Quelques années plus tard, la FWB avait à nouveau une queue de budget pour ce type de permanence (mise en veille entre-temps)... Cela manque de cohérence pour l'offre de service vis-à-vis du public. »

Certaines subventions dites "facultatives" sont en réalité attribuées aux associations depuis des années, voire des décennies, sans jamais être converties en financements pérennes. Bien qu'essentielles à leur fonctionnement, ces aides demeurent temporaires, ce qui place ces associations dans une situation de précarité financière constante, contrairement à celles qui bénéficient de subventions pérennes.

« Il est important d'analyser le type de subventions facultatives. Lorsqu'une subvention dite facultative est en réalité récurrente depuis plus de 20 ans... Nous souhaitons requalifier celle-ci en contrat-programme plus permanent. »

« Une reconnaissance pérenne (puisque nous recevons cette subvention facultative depuis des dizaines d'années) serait bien plus en phase avec la réalité. »

Dans ce contexte d'incertitude, les associations membres de la CODEF demandent **que les arbitrages budgétaires relatifs aux subventions facultatives soient clarifiés dans les plus brefs délais**. Cette situation instable empêche les organisations de planifier efficacement leur avenir et de continuer à remplir leurs missions de service public.

Les associations réclament un **dialogue constructif** avec les décideurs politiques afin de comprendre les critères de choix et les justifications des coupes budgétaires envisagées. Une telle concertation permettrait de mettre en lumière l'impact social et humain de ces décisions et de trouver des **solutions qui ne compromettent pas les missions essentielles de nombreuses associations**. En effet, ces dernières sont des acteurs de première ligne, complétant les services publics et répondant aux besoins urgents et diversifiés des citoyens. Cette concertation devrait viser à assurer la viabilité des associations touchées.

L'absence actuelle de dialogue et de transparence dans ces arbitrages laisse le tissu associatif sans visibilité sur son avenir proche. Or, en cette période de fin d'année, cette situation instable empêche les associations d'**établir des prévisions budgétaires solides pour 2025**, de sécuriser les emplois et de planifier leurs actions sur le long terme.

Les associations appellent à des décisions budgétaires fondées sur des critères justes et transparents. Seules des décisions budgétaires transparentes et une réelle concertation permettront de préserver le



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège
Mail : codef@codef.be
Téléphone : 04/362 52 25
IBAN BE47 7512 0079 4080
N° BCE 0478.328.675
RPM Liège



dynamisme et la résilience du tissu associatif. De leur côté, les associations sont prêtes à démontrer l'impact et la pertinence de leurs missions.

Pour un avenir solidaire et inclusif

Dans un contexte où les besoins sociaux, économiques et culturels sont en constante évolution, les associations jouent un rôle crucial dans la construction d'une société solidaire et inclusive. Elles sont **en première ligne pour identifier les nouveaux défis sociaux et y répondre par des projets innovants**, ainsi que pour soutenir les populations de plus en plus vulnérables. La réduction des subventions facultatives menace cet équilibre en **fragilisant la capacité des associations à répondre efficacement aux besoins des citoyens et à offrir des services de proximité adaptés**. De fait, il est impératif d'évaluer les nouveaux facteurs de vulnérabilité qui se combinent et évoluent, façonnant ainsi de nouveaux profils de vulnérabilité.

Les pouvoirs publics ont un rôle primordial à jouer pour pérenniser ces structures qui incarnent les principes d'égalité, de diversité et de solidarité. En assurant un **financement suffisant et équitable pour toutes les associations**, notamment celles qui dépendent aujourd'hui de subventions dites facultatives, les gouvernements contribueront à un **modèle associatif qui répond aux besoins de toutes les catégories de la population, sans exclusion**.

Soutenir les associations, c'est investir dans le bien-être collectif et la cohésion sociale. La précarité des associations se traduit directement par une réduction des services essentiels pour de nombreux citoyens, en particulier ceux en situation de fragilité. **Assurer à ces structures un avenir serein, c'est renforcer les filets de sécurité et les mécanismes d'entraide qui protègent les citoyens face aux aléas de la vie**.

Conclusion

Les annonces de réduction, voire de suppression, des subventions facultatives suscitent des préoccupations légitimes au sein des associations, qu'elles bénéficient ou pas de financements structurels. Ces financements, bien que facultatifs, restent indispensables à la réalisation des missions d'intérêt général et collectif, surtout dans un contexte sociétal qui nécessite plus que jamais des réponses diversifiées et innovantes. Des diminutions ou des suppressions de financements fragiliseraient le tissu associatif et le soutien aux publics les plus fragilisés.

Dès lors, nous insistons sur la nécessité d'une concertation ouverte et transparente, afin que les mesures budgétaires préservent le dynamisme associatif et l'intérêt collectif.

Personne de contact :

Mathilda Passanisi
Porte-parole et conseillère juridique
juriste@codef.be



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège
Mail : codef@codef.be
Téléphone : 04/362 52 25
IBAN BE47 7512 0079 4080
N° BCE 0478.328.675
RPM Liège

